

Séance du 23 SEPTEMBRE 2015

Le vingt-trois septembre et à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 15 septembre 2015

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, GUCHER Catherine, GALBY Claudine, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

Absent excusé :

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme GUCHER Catherine est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

I – Travaux

A. Déménagement de la Mairie

Le déménagement de la Mairie est prévu pour le 10 octobre 2015. C'est pourquoi il convient de définir les dossiers qui doivent rester accessibles et ceux qui peuvent être archivés.

Le bureau de l'Adjoint administratif sera déplacé dans la salle du conseil municipal et l'accueil du public se fera via la salle polyvalente.

B. Local technique

Afin de vider le local technique, un bâtiment de la communauté de communes cœur de Savoie sera prêté à la commune afin d'entreposer tout le matériel communal.

II. Attribution des marchés

I. Réseaux secs (Délibération N° 1)

Lot 1 : Génie Civil

L'ouverture des offres s'est déroulée le 8 juillet 2015 à 20 heures.

Treize offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 23 septembre 2015 a analysé les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise MAURO
- L'entreprise FONTAINE TP
- L'entreprise COLAS
- L'entreprise PMN TP
- L'entreprise TP MANNO
- L'entreprise RAYMOND TP
- L'entreprise E.G.P.I.
- L'entreprise LAURENT TP
- L'entreprise GUINTOLI
- L'entreprise GRAMARI
- L'entreprise TOUTENVERT
- L'entreprise MARTOIA TP
- L'entreprise SBTP

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, deux voix contre et sept voix pour :

- **Attribue** le marché à l'entreprise COLAS pour un montant total de 58 179€ TTC.

- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 2 : Câblage

L'ouverture des offres s'est déroulée le 8 juillet 2015 à 20 heures.

Huit offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 23 septembre 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise BIAELEC
- L'entreprise ELECTRA SAVOIES
- L'entreprise E.G.P.I.
- L'entreprise BOUYGUES E&S
- L'entreprise SERPOLLET
- L'entreprise GRAMARI
- L'entreprise CITEOS
- L'entreprise SBTP

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, deux voix contre et sept voix pour :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **GRAMARI pour un montant total de 35 864.93€ TTC.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

II. Voirie communale N° 3 « Route des Tours » (Délibération N° 2)

L'ouverture des offres s'est déroulée le 23 septembre 2015 à 20 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 23 septembre 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise SER TPR
- L'entreprise DUVERNEY TP
- L'entreprise EUROVIA

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, quatre voix contre et cinq voix pour :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **EUROVIA pour un montant total de 79 371.50€ HT.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

III - Débat sur la loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République)

La loi NOTRe a été adoptée par le conseil constitutionnel en date du 06 août 2015.

Elle vise à redécouper la carte des régions en renforçant certaines de ses compétences.

Le département voit son socle de compétences conforté. Il reste l'acteur des solidarités sociales et territoriales. L'intercommunalité se verra également transférer de nouvelles compétences au fil du temps et de ce fait renforce son périmètre et attributions obligatoires. A savoir : gestion des cours d'eau à partir de janvier 2016, gestion des déchets (collectes et traitement), eau et assainissement collectif au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2020. Enfin, toutes les zones économiques vont passer également de la compétence des communes vers l'intercommunalité en 2017. D'où la mort programmée des syndicats intercommunaux.

Et la commune dans tout ça ? Elle devrait conserver ses compétences principales, dans le milieu rural, les élus s'efforceront de privilégier l'échelon de proximité.

IV – Rapport annuel du SIVU ASSAINISSEMENT 2014 (Délibération N° 3)

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, assainissement collectif et non collectif, au titre de l'exercice 2014.

L'assainissement non collectif est de la compétence de l'intercommunalité (SPANC).

L'étude sur l'assainissement collectif a été finalisée pour la commune de Villard Sallet – devant la prise de la compétence en 2018 de l'intercommunalité il faut espérer que les travaux puissent commencer sachant que le coût est de 2 300 000 € pour la commune de Villard Sallet mutualisé sur deux autres communes.

Pour toutes informations utiles, vous pouvez vous rapprocher du site internet de la communauté de communes cœur de Savoie : <http://www.coeurdesavoie.fr> rubrique « environnement » → SPANC

V- Compte rendu étude financière de la commune

La commune a fait appel à l'ASADAC afin d'établir un bilan financier de la commune.
A la lecture de celui-ci, il convient d'effectuer des simulations des taux d'imposition.

VI – Point sur la fête des Tours du 27/09/2015

Inès DELACUVELLERIE, Claudine GALBY et Dolorès GUCHER se sont chargés de la communication (Affichage et site internet).
L'organisation est en cours.

VII- Comptes rendus syndicat et intercommunalité

Le compte rendu de la réunion du Syndicat du Gelon du 22 septembre 2015 a été fait ainsi que celle du conseil communautaire de juillet 2015.

VIII – Questions et informations diverses

A – Coupe de bois (Délibération N° 4)

Suivant la délibération du 28 août 2013, la facturation à Monsieur Nicolas COUTIER sera établit comme suit :
47 tonnes à 25 € la tonne = 1175 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Maire à procéder à la facturation de Monsieur Nicolas COUTIER pour un montant de 1175 €.

B- Don (Délibération N° 5)

A l'occasion d'un mariage et pour remercier le prêt de la salle polyvalente les mariés ont fait un don de 65 €.

Le chèque n°3 de 65 € sera donc encaissé sur le compte de la commune.

C- Marché accessibilité (délibération N° 6)

La commune a signé le marché obligatoire le 25 août 2015 pour l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les locaux recevant du public en partenariat avec l'intercommunalité (mutualisation du marché), or à ce jour et malgré nos relances par téléphones et mails, la commune n'a plus d'échange avec l'entreprise retenue ACE BTP.

Le dossier complet devait être remis le 18 septembre 2015 à chaque commune, mais le bureau d'études en question n'a pas rempli ses obligations et est devenu injoignable d'où une délibération prise à l'unanimité par le conseil municipal en demandant à Mr Le préfet d'accorder un délai supplémentaire par rapport à la date butoir au 27 septembre 2015.

L'ensemble des communes de Cœur de Savoie ayant signé ce marché se retrouvent dans le même contexte, et attendent le retour des services de l'intercommunalité sur l'avancement de ce dossier.

Pour notre commune, les diagnostics et rapports concernent la mairie, la salle polyvalente, le cimetière et l'église.

D – Energie

L'étude énergétique est en cours de réalisation, Pierre COMTE assure le suivi en collaboration avec l'entreprise retenue.

E- ½ marathon du 19 septembre 2015

Malgré le mauvais temps quatre élus volontaires étaient présents afin d'assurer la sécurité dans Villard-Sallet.

F – Circulation dans le village

Les élus constatent une nouvelle fois la vitesse engendrée dans l'agglomération et sollicitent l'intervention de la gendarmerie.

G- Places de stationnement parking le Mollaret (Place Paul MASSET)

Certain véhicules sont systématiquement mal garés, ce qui engendre des risques liés à la sécurité. Le Maire prendra toutes les dispositions afin de remédier à ce constat.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

